



Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Du 21 février 2022 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	2
<i>Election du secrétaire de séance</i>	2
<i>Approbation des comptes rendus du 24 Janvier 2022</i>	2
Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau	2
Administration générale.....	3
20220221_01 – Présentation et validation du Projet de Territoire.....	3
20220221-02 - Choix du lieu du prochain conseil communautaire	3
Finances publiques	4
20220221-03 – Débat d’Orientations Budgétaires 2022 : présentation et discussion du rapport du Président pour les budget principal et budget annexe ZAE	4
Politique Déchets	5
20220221-04 – Retrait du SIFEFAGE pour les compétences tri sélectif et incinération de ordures ménagères pour le secteur de FILLINGES	5
20220221-05 – Demande d’extension du périmètre d’action du SYDEVAL pour les compétences tri sélectif et incinération de ordures ménagères du secteur de FILLINGES	6
Questions et informations diverses	6
Calendrier des prochaines réunions et commissions :.....	6
La séance est levée à 21H55, aucune autre question n’est posée.	7



L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de l'Oasis, située rue de l'oasis à LA TOUR 74250, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : 15 février 2022
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 28
Nombre de délégués donnant pouvoir : 5
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Olivier WEBER, Daniel REVUZ, Luc PATOIS, Mélanie LECOURT, Max MEYNET-CORDONNIER, Christian RAIMBAULT, René CARME, Catherine BOSC, Jocelyne VELAT, Gabriel MOSSUZ, Sabrina ANCEL, Elisabeth BEAUPOIL, Yves PELISSON, Marie-Liliane GRONDIN, Franz LEBAY, Marie-Pierre BOZON, Laurette CHENEVAL, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT-BARON, Corinne GRILLET, Michel STAROPOLI, Martial MACHERAT, Maryse BOCHATON, Gérard MILESI, Isabelle CAMUS

Délégués excusés :

Marion MARQUET donne pouvoir à Bruno FOREL
Antoine VALENTIN donne pouvoir à Franz LEBAY pour les délibérations 1 et 2
Allain BERTHIER donne pouvoir à Jocelyne VELAT
Paul CHENEVAL donne pouvoir à Isabelle ALIX
Danielle ANDREOLLI donne pouvoir à Daniel REVUZ pour les délibérations 1 et 2

Délégués absents :

Guillaume HAASE

Christian RAIMBAULT est désigné secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Christian RAIMBAULT de PEILLONNEX a été désigné à l'unanimité des membres comme secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus du 24 Janvier 2022

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 24 janvier 2022 envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation du conseil communautaire. Aucune remarque n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le Bureau communautaire a pris la décision suivante :

- En date du 07 février 2022, le Bureau communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver une convention de mise à disposition du service comptabilité d'une journée par semaine pendant 2 mois à compter du 07 février 2022 auprès de la commune de PEILLONNEX. Le Bureau a également autorisé le président à signer ladite convention ;



- En date du 07 février 2022, le Bureau communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver le contrat de relance LOGEMENT signé entre 9 des 11 communes et l'Etat afin de permettre l'obtention d'une aide financière étatique auprès des communes en fonction des logements ;

Le Président a pris la décision suivante :

- En date du 31 janvier 2022, le président a décidé de retirer les délégations de fonctions et de signature de madame Valérie PRUDENT du fait de sa demande de démission de sa Vice-présidence ;

Administration générale

20220221_01 – Présentation et validation du Projet de Territoire

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes s'est engagée dans une démarche de réalisation d'un projet de territoire pour le mandat.

Un projet de territoire est un document de référence qui permet à l'intercommunalité et à ses communes de définir les axes de son développement pour le mandat à venir. Le document proposé se veut comme un projet global de développement, porté par les acteurs publics locaux, qui aborde les différents domaines d'interventions du territoire selon 5 axes :

- La communauté de communes en soutien des actions communales ;
- Des services publics pour les habitants du territoire intercommunal ;
- Un développement des aménagements pour le territoire ;
- Représenter et agir pour le territoire au sein d'un système plus large ;
- Une gestion financière soutenable pour le territoire et adaptée aux projets

Ce document s'inscrit dans une démarche prospective et définit les axes prioritaires de développement et les actions et moyens choisis pour parvenir à l'atteinte des objectifs.

Monsieur le président rappelle que la démarche de projet a été lancée en septembre 2020. Elle a fait l'objet de concertations auprès des élus (réunions d'information, questionnaire individuel, contribution municipale, travail de réflexions et de proposition au sein de chaque commission). Les projets ont été soumis à l'avis des commissions communautaires.

Vu le projet de territoire présenté en annexe de la présente délibération,

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- ADOPTE le projet de territoire du mandat présenté en annexe ;

Délibération transmise au représentant de l'État

Le 22 Février 2022

20220221-02 - Choix du lieu du prochain conseil communautaire

Monsieur le président rappelle aux membres présents le souhait d'organiser les séances du conseil dans les communes du territoire.

Conformément à l'article L. 5211-11 du CGCT qui précise que la séance se tient au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres, Monsieur le Président propose que les 2 prochaines réunions se tiennent :

- Le Lundi 21 mars 2022 à la salle des fêtes de Peillonnex ;



- Le Lundi 25 Avril 2022 à la salle des fêtes de Mégevette ;

Vu l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE l'organisation du prochain conseil communautaire lundi 21 mars 2022 à la salle des fêtes de PEILLONNEX ;

Délibération transmise au représentant de l'État
Le 22 février 2022

Finances publiques

20220221-03 - Débat d'Orientations Budgétaires 2022 : présentation et discussion du rapport du Président pour les budget principal et budget annexe ZAE

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi NOTRe adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire : un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir véritablement de base aux échanges de l'assemblée délibérante.

Ainsi, Monsieur le président présente un rapport sur les orientations budgétaires 2022, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comprend les données relatives au budget principal et au budget annexe ZAE.

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe promulguée le 7 août 2015,

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue le rapport d'orientations budgétaires 2022 transmis en annexe de la présente délibération,

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 présenté dans l'annexe ci jointe relatif aux 2 budgets de la CC4R ;
- CONSTATE que le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 a bien eu lieu ;

Délibération transmise au représentant de l'État
Le 07 juin 2021



Politique Déchets

20220221-04 – Retrait du SIDEFAGE pour les compétences tri sélectif et incinération de ordures ménagères pour le secteur de FILLINGES

A ce jour la communauté de communes des Quatre Rivières est adhérente à deux syndicats de traitement des ordures ménagères :

- le SIDEFAGE, qui assure la pré-collecte, la collecte et le traitement du tri sélectif ainsi que l'incinération des ordures ménagères de la commune de Fillinges uniquement,
- le SYDEVAL qui assure le traitement du tri sélectif, ainsi que l'incinération des ordures ménagères des 10 autres communes du territoire.

Dans une optique de cohérence géographique et administrative, et aux vues des échéances réglementaires proches représentant des enjeux forts (extensions des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages, collecte en multimatériaux, gestion des biodéchets), il a été entrepris des discussions avec les deux syndicats pour n'adhérer plus qu'à un seul, en l'occurrence le SYDEVAL. Cette décision ne prendrait effet qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, dans un souci de simplification des proratas, mais également afin de faciliter les modifications d'organisation nécessaires.

Dans le cadre des échanges avec le SIDEFAGE, le Président du syndicat nous a adressé un courrier en date du 27 janvier 2022 pour confirmer la possibilité de retrait de la Communauté de Communes des 4 Rivières à la date du 1^{er} juillet 2022, dans les conditions financières et patrimoniales suivantes :

- 1,20 € par habitant pour la cotisation au budget général, soit 4 460,40 €
- 3,00 € par habitant pour la participation au budget annexe tri/recyclage, soit 11 151 €

Soit pour l'année 2022, sur la base de la population DGF 2022 estimée à 3 717 habitants, la somme totale de **15 611,40 €**.

Dans le cas d'une décision favorable de la présente assemblée, le SIDEFAGE pourrait délibérer sur ce sujet lors de son prochain comité syndical, le 10 mars 2022, pour une prise d'effet au 1^{er} juillet 2022. Puis, afin d'acter le retrait d'un membre du SIDEFAGE, les membres dudit syndicat doivent se prononcer favorablement à la majorité qualifiée, correspondant aux 2/3 des membres représentant 50% de la population ou à la moitié des membres représentant les 2/3 de la population.

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L.5711-1, L.5211-5, L.5211-9, L.5211-19 et L.5211-25 ;

Considérant les conditions financières et patrimoniales proposées par le SIDEFAGE et présentées dans le précédent exposé ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE la demande de retrait de la communauté de communes des Quatre Rivières du SIDEFAGE ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision ;

***Délibération transmise au représentant de l'État
Le 22 février 2022***



20220221-05 – Demande d’extension du périmètre d’action du SYDEVAL pour les compétences tri sélectif et incinération de ordures ménagères du secteur de FILLINGES

Dans le même contexte que précédemment, il est proposé au conseil communautaire de solliciter le SYDEVAL pour intégrer le secteur de Fillinges en plus des 10 autres communes pour le traitement du tri sélectif ainsi que l’incinération des ordures ménagères.

Les discussions engagées avec le SYDEVAL ne se baseraient pas sur des coûts d’intégration de ce nouveau secteur, mais sur une modification de la cotisation annuelle basée sur la quantité d’ordures ménagères incinérées. Cela engendrerait environ 94 k€ TTC d’augmentation de cette cotisation au SYDEVAL. Pour rappel, la communauté de communes verse actuellement environ 125 k€ TTC au SIFEFAGE, selon les tonnages apportés.

Dans le cas d’une décision favorable de la présente assemblée, le SYDEVAL devrait délibérer sur une modification statutaire, pour une prise d’effet au 1^{er} juillet 2022. Puis, afin d’acter la modification du périmètre d’intervention pour le traitement du tri sélectif ainsi que l’incinération des ordures ménagères, les membres dudit syndicat doivent se prononcer favorablement à la majorité qualifiée, correspondant aux 2/3 des membres représentant 50% de la population ou à la moitié des membres représentant les 2/3 de la population.

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L.5711-1, L.5211-5, L.5211-9, L.5211-19, L.5211-20 et L.5211-25 ;

Considérant les conditions financières et patrimoniales proposées par le SYDEVAL et présentées dans le précédent exposé ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l’unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE la demande d’extension au secteur de Fillinges au SYDEVAL pour le traitement du tri sélectif et l’incinération des ordures ménagères ;
- VALIDE la demande d’extension de l’adhésion de la communauté de communes des Quatre Rivières au SYDEVAL en conséquent ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision ;

***Délibération transmise au représentant de l’État
Le 22 février 2022***

Questions et informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présentera le calendrier des prochaines réunions le soir du conseil. Voici les dates connues :

- Mardi 22 Février 2022 à 19H00 : Commission d’Admission des Places en crèches
- Mercredi 23 Février 2022 à 19h00 : Commission thématique petite enfance
- Vendredi 25 février 2022 à 17H30 : Conseil syndical du SM4CC
- Lundi 28 février 2022 à 19H00 : Conseil d’Administration de l’EPIC musique en 4 Rivières
- Mercredi 02 mars 2022 à 19H00 : Commission thématique Culture et patrimoine



- Lundi 07 mars 2022 à 18H00 : Rencontre des maires avec Monsieur le Sous-préfet
- Lundi 07 mars 2022 à 18H45 : Bureau communautaire
- Mercredi 09 mars 2022 à 19H00 : Conseil Syndical du SRB
- Vendredi 11 mars 2021 à 18H00 : Comité syndical du SM4CC
- Lundi 14 mars 2022 à 19H00 : Conseil d'Administration de l'EPIC musique en 4 Rivières
- Mardi 15 mars 2022 à 19h30 : Conseil syndical du SYDEVAL
- Mercredi 16 mars 2022 (horaire à définir) : Commission thématique petite enfance
- Jeudi 17 mars 2021 à 18h30 : Conseil syndical du SM3A
- **Lundi 21 mars 2022 à 19h00 : Conseil communautaire**

La séance est levée à 21H55, aucune autre question n'est posée.